

Le Conseil scientifique approuve la validation du passe sanitaire sept jours après la seconde injection

Le ministre de la Santé avait annoncé cette mesure mardi dans la foulée de la prise de parole d'Emmanuel Macron.

Par Le Figaro

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



«Le schéma vaccinal peut être réputé complet dès jour 7 après administration». TED ALJIBE / AFP

Jusqu'ici, il fallait attendre 14 jours après l'injection de la dernière dose de vaccin à ARN messager (Pfizer et Moderna) ou AstraZeneca pour disposer d'un passe sanitaire valide attestant d'une vaccination complète, synonyme d'efficacité maximum dans la protection contre la Covid.

Même si la règle européenne reste inchangée, ce délai va être ramené à sept jours en France, a annoncé le ministre de la Santé Olivier Véran mardi 13 juillet après les annonces du président de la République. Une décision approuvée par le Conseil scientifique dans un avis rendu jeudi 15 juillet. «*Les études cliniques indiquent qu'un haut niveau de protection clinique est observé sept jours après la dernière injection de vaccin*», notent les experts, contre l'infection, contre le risque de survenue de forme grave mais aussi «*contre le risque de transmission (mais avec*

moins de certitude)», soulignent toutefois les scientifiques. «Au niveau biologique, les titres d'anticorps anti-S (protéine Spike du virus) sont très élevés dès le septième jour», précise le communiqué.

Le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale a rendu un avis similaire. *«Le schéma vaccinal peut être réputé complet dès jour sept après administration de la seconde dose»,* a rapporté l'instance, renvoyant à plusieurs études cliniques.

Selon une étude réalisée en France, les chercheurs notent que *«la protection contre la Covid-19 sept jours après la deuxième dose de vaccin à ARN messager (Pfizer et Moderna) était de 88 % contre le virus d'origine, de 86 % contre le variant anglais (alpha) et de 77 % contre les variants beta et gamma.»*

Pour le vaccin Janssen (Johnson & Johnson) en revanche, qui nécessite l'administration d'une seule dose, pas de changement. Il faut attendre quatre semaines pour atteindre une immunité satisfaisante et valider son passe sanitaire.

À VOIR AUSSI - Obligation vaccinale, pass sanitaire: peut-on craindre de nouvelles fractures?